

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 80 (1944)
Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : S.P.R. : *Secours aux instituteurs victimes de la guerre.* — Vaud : *De quelques remarques relatives à la libération des écoles primaires.* — Genève : U.I.G. - Messieurs : *Rectification.* — U.I.G. - Dames : *Secours aux instituteurs victimes de la guerre.* — Pénurie de personnel enseignant. — Neuchâtel : *Des allocations.* — Jura : *Cours de perfectionnement.*

Partie pédagogique : A.B. : *La pratique du Blockunterricht.* — Charles Mégard : *L'homme, l'enfant, cet inconnu !* — M. Chantrens : *Education nationale.* — Mise au point.

PARTIE CORPORATIVE

SECOURS AUX INSTITUTEURS VICTIMES DE LA GUERRE

Le Comité central remercie les sections qui ont fait le nécessaire auprès de leurs membres pour prélever la cotisation supplémentaire, votée à la Neuveville, en faveur du *Fonds de secours aux instituteurs victimes de la guerre*. Celles qui ne l'ont pas encore fait sont priées de ne pas tarder à se mettre en règle. Les besoins s'affirment tous les jours plus urgents. Les sections genevoises viennent de donner une liste d'une cinquantaine de collègues de l'Ain, dont plusieurs sont dans un dénuement absolu. Une somme de 300 francs est mise à la disposition des comités genevois qui chercheront le moyen le plus utile de faire bénéficier ces instituteurs de notre action. D'autres collègues français des régions frontalières ne sont certainement pas dans une meilleure situation. Lorsque des cas précis seront signalés, le président central et le trésorier agiront de concert avec le comité de la section voisine — Jura, Neuchâtel ou Vaud — des régions dévastées pour verser à chaque sinistré un secours de 10 francs.

Comité central.

VAUD

DE QUELQUES REMARQUES RELATIVES A LA LIBÉRATION DES ÉCOLES PRIMAIRES (suite)

Le moment me paraît propice pour cette réforme, car nos paysans ont appris à apprécier, depuis la guerre, le travail des jeunes citadins. Sans doute faudra-t-il de la patience, de la bienveillance et de la compréhension de part et d'autre, mais je suis certain que l'essai vaudrait la peine d'être tenté. Du reste ne faut-il pas aussi beaucoup de patience avec les jeunes suisses allemands qui viennent chaque printemps toujours plus nombreux dans notre canton et qui pourraient fort bien être remplacés par nos élèves de 15 à 16 ans.

Il y a lieu de relever que les conditions de vie à la campagne se sont bien améliorées depuis 20 ans ; la nourriture est mieux comprise ; le confort et l'hygiène plus poussés ; la gent domestique plus estimée et comprise. Dès lors, il n'y aurait plus à craindre les mauvais traitements infligés autrefois.

Quel serait alors le travail des garçons et celui des filles ?

Les garçons seraient tout naturellement occupés aux travaux des champs et de la ferme au même titre que s'ils étaient les fils de la famille. Les filles s'emploieraient aux travaux du ménage, du jardin et de la basse-cour ; tous travaux que la vie pratique réclamera d'elles plus tard lorsqu'elles auront à leur tour la responsabilité de la tenue d'un ménage. Qui serait chargé de la surveillance de ces jeunes gens ?

Puisqu'ils sont libérés de l'école, nous pensons qu'ils ne doivent plus être en rapport avec le maître ou le pasteur que pendant l'hiver, soit pour les cours d'éducation civique, soit pour les catéchismes. Cependant, entre temps, il faudra bien que quelqu'un s'occupe de ces jeunes gens et puisse, à l'occasion, intervenir soit auprès du patron, soit auprès des intéressés. Nous pensons alors qu'il y aurait là une belle tâche à remplir pour les commissions scolaires, qui n'auraient pas seulement à régler les questions administratives, mais qui pourraient avoir une influence morale des plus heureuses sur la mentalité et l'état d'esprit de ces jeunes transformés en petits campagnards durant une année. Que d'expériences à acquérir et que de souvenirs agréables pour la vie !

Certes, en vertu de la liberté individuelle et du droit de famille, certains parents pourraient-ils s'opposer à ce stage d'une année en campagne. Mais en leur faisant comprendre qu'il y aurait dans cette solution un avantage évident pour la santé de leurs enfants, ils finiraient certainement par approuver cette manière d'agir. Du reste, les motifs qui poussent la plupart du temps les parents à placer leurs enfants dans des magasins avant leur libération scolaire, c'est le gain alléchant de 40 à 60 francs par mois. En effet, cet apport aidera une famille modeste à nouer les deux bouts, car il y a la nourriture, les souliers, les habits de communion à acheter et tant d'autres frais qui pèsent et s'accumulent chaque jour. Le stage à la campagne ci-dessus aurait de plus l'avantage d'aider également dans ce sens la famille modeste, car il est bien entendu que l'entretien et le blanchissage seraient à la charge des paysans, lesquels donneraient de plus un salaire minimum de 50 ct. par jour aux jeunes gens qu'ils occuperaient.

Par ailleurs, le paysan devrait s'engager à occuper l'enfant durant l'année entière. Il ne pourrait, de ce fait, trouver un prétexte futile pour le congédier le 31 octobre par exemple, soit pour la saison dite morte à la campagne. Il est certain qu'à la ferme il y a du travail utile à accomplir en été comme en hiver.

Depuis une dizaine d'années, je suis surpris de constater, à chaque rentrée scolaire d'automne, combien les élèves de 15 ans qui ont passé l'été à la campagne montrent des visages pleins de santé et exhibent souvent des habits devenus trop petits... Je suis étonné aussi de voir combien d'élèves retournent volontiers pendant leurs vacances dans les familles où ils ont travaillé durant l'été. Ils s'y plaisent, s'y trouvent heureux et tranquilles. Il est à supposer que des jeunes gens et des jeunes filles de la ville, après une année passée à la campagne, décideraient de s'y fixer définitivement ; ce serait alors le retour de bras à la terre, aide dont notre canton a le plus urgent besoin.

En ce qui concerne l'avantage administratif de cette solution, je pense qu'on pourrait supprimer un certain nombre de classes de dernière année et que les travaux manuels et l'orientation professionnelle pourraient être prévus une année plus tôt. Il en résulterait également un avantage d'ordre financier.

Je sais que les quelques idées émises ci-dessus ne peuvent être partagées par tous et que des difficultés ne manqueraient pas de surgir lors de l'application d'une loi sur cette question. Toutefois, seuls les cas règlent l'application et motivent des changements avantageux. L'expérience se chargera sans aucun doute de dissiper tous les malentendus et de permettre de franchir tous les obstacles.

J. Guignard.

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS

RECTIFICATION

L'enseignement et la petite commerce

Le correcteur de l'*Educateur* du 9 décembre dernier a corrigé en **le petit commerce** l'expression **la petite commerce**, rendant ainsi mon titre incompréhensible et sans rapport avec le texte. Nous n'avons rien contre le petit commerce (le gros nous inquiète davantage), mais nous avons en vue l'industrie qui consiste à faire argent de tout et qui s'appelle précisément « la petite commerce » (qu'on prononce aussi bédid" gommerce), expression qui a un sens que « petit commerce » ne saurait rendre. Je m'excuse auprès du correcteur si mon écriture est la cause de l'hésitation devant laquelle il s'est trouvé.

I. M.

U. I. G. — DAMES

SECOURS AUX INSTITUTEURS VICTIMES DE LA GUERRE

Collègues de la campagne,

Envoyez sans tarder votre cotisation supplémentaire à notre compte de chèques I 3114. Merci !

PÉNURIE DE PERSONNEL FÉMININ

Il s'agit d'une histoire vraie ! Cette année, pour quatorze postes au concours pour l'enseignement primaire et enfantin, on a enregistré huit inscriptions seulement et — les épreuves passées — seulement trois candidates se révélaient suffisantes.

Devant cette situation inquiétante, le Département est resté perplexe. Il fallait trouver du personnel, l'augmentation de la natalité faisant prévoir des besoins accrus d'institutrices dans trois ou quatre ans. On a procédé à une récupération des jeunes filles ayant été éliminées dans des concours précédents, non par l'insuffisance de leurs résultats, mais par le manque de postes disponibles et qui n'avaient plus la possibilité de se présenter à un nouveau concours. Récupération intelligente s'il en fut, nous garantissant un personnel qualifié puisque ces jeunes

feront régulièrement les trois ans d'études du stage et subiront les épreuves annuelles qu'elles comportent.

Mais ce petit jeu ne peut se répéter l'an prochain.

Nos autorités comprendront-elles que ces jeunes Genevoises, qu'on est allé rechercher jusqu'assez loin en Suisse, méritent des conditions équitables : la possibilité de se marier sans rompre leur engagement de cinq ans avec l'Etat et un traitement tenant compte de la hausse du coût de la vie ? Car, dans la République de Genève, les femmes, célibataires ou mariées, touchent en l'an de grâce 1944, le même traitement qu'en 1934 !

Les jeunes ont montré par leur peu d'empressement à s'inscrire cette année qu'elles étaient douées de bon sens et aussi de sens pratique. Elles sauront le montrer encore si c'est nécessaire, nous n'en doutons pas.

M. Géroudet.

NEUCHÂTEL

DES ALLOCATIONS

Après l'entrevue dont j'ai parlé ici-même entre le Conseil d'Etat et le bureau de la « Fédération », et dans laquelle fut examinée la question des allocations de renchérissement pour 1945, nos mandataires ont, par lettre du 21 octobre, confirmé leurs propositions comme suit :

1. Allocation mensuelle de renchérissement fixée à raison de
Fr. 100.— pour le titulaire marié, veuf ou divorcé ayant ménage ;
Fr. 75.— pour le titulaire célibataire, veuf ou divorcé ;
Fr. 26.25 par enfant de moins de 20 ans.

2. Suppression totale des retenues de 5 % et 10 % grevant actuellement les allocations du personnel rangé dans les catégories moyennes et supérieures de traitements.

3. Octroi de l'allocation de renchérissement aux fonctionnaires et employés pensionnés, lorsque les ressources annuelles ne dépassent pas Fr. 2400.— pour une personne vivant seule et Fr. 3600.— pour une personne avec charge d'entretien.

4. Il est entendu que si ces chiffres étaient adoptés, ils seraient « valables pour toute l'année 1945, sauf élévation sensible du coût de la vie », selon les termes mêmes de la lettre ci-dessus.

Dans son rapport au Grand Conseil sur le sujet qui nous occupe, le Conseil d'Etat présente des propositions qui dépassent celles de la « Fédération » concernant les enfants et font droit à la demande figurant plus haut sous chiffre 3. En revanche, le projet de décret soumis à l'autorité législative ne nous donne pas satisfaction en ce qui touche le chiffre des autres allocations.

Pour les enfants, le Conseil d'Etat prévoit une allocation annuelle de Fr. 335.—, soit Fr. 20.— de plus que le chiffre proposé par nos porte-parole, ce qui équivaut à l'allocation de Fr. 315.— pour l'année en cours augmentée du complément d'automne.

Quant aux allocations principales, elles seraient établies sur des bases nouvelles, en vigueur dans quelques cantons et l'administration fédérale, comportant une allocation fixe et une allocation supplémentaire

égale au 1 % du traitement légal. Mais avec ce régime, le niveau des allocations reste en dessous de celui qui est soumis à l'agrément du Conseil d'Etat par la « Fédération ». Le tableau que voici fera ressortir les différences.

La première partie concerne la situation des célibataires ; la seconde celle des fonctionnaires mariés, abstraction faite des enfants.

Pour 1944, nous avons rappelé le chiffre des allocations sans supplément, puis avec le supplément d'automne. Pour 1945, nous avons indiqué sous la rubrique « Etat » le montant prévu par le projet de décret pour les allocations fixes. Puis viennent les chiffres de ces allocations en tenant compte du supplément de 1 % basé sur le traitement. Enfin, les propositions de la « Fédération ».

Traitement légal	Célibataires					Mariés				
	1944		1945			1944		1945		
	sans suppl.	avec suppl.	Etat	avec 1 %	Fédér.	sans suppl.	avec suppl.	Etat	avec 1 %	Fédér.
Inférieur à Fr. 6001.-	600	680	680	x à 740	900	960	1080	1080	x à 1140	1200
De Fr. 6001.- à 8000.-	570	650	650	710 à 730	900	912	1032	1032	1092 à 1112	1200
Supérieur à Fr. 8000.-	540	620	620	700 à x	900	864	984	984	1064 à x	1200

Remarquons d'abord que les allocations de base prévues pour 1945 sont du même montant que celles de cette année, supplément compris. Ce faisant, on a maintenu les réductions de 5 % dont elles sont grevées lorsque les traitements sont compris entre Fr. 6001.— et Fr. 8000.— et de 10 % quand ils dépassent ce dernier chiffre. Réductions dont l'abandon était souhaité par la « Fédération », ainsi que cela a été dit plus haut. Enfin, on peut constater aussi que les écarts entre notre demande et les propositions gouvernementales sont assez importantes.

C'est ce qui a engagé nos mandataires à en appeler au Grand Conseil en lui demandant de prendre en considération nos chiffres qui représentent, pour l'année prochaine, le minimum de compensation du renchérissement, et qui ont été établis en tenant compte de la situation financière de l'Etat tout en rendant possible, ou à peu de chose près, l'application des taux de la Commission fédérale des salaires à toutes les catégories de traitements.

Le système d'allocations que le Conseil d'Etat préconise, de même que les chiffres proposés, ont suscité de l'opposition, et finalement, par 40 voix contre 38, le projet de décret a été renvoyé à l'examen d'une commission.

Ce n'est donc qu'au début de l'année prochaine que le Grand Conseil tranchera la question.

Souhaitons que ce soit en notre faveur : car, la guerre se prolongeant, les réserves d'articles de première nécessité s'épuisent ou sont

épuisées et les économies s'envolent à un rythme inquiétant. Il va falloir remplacer vêtements, chaussures, lingerie à des prix qui distancent, et de combien, ceux du début des hostilités.

Pour un grand nombre d'employés et fonctionnaires, la situation financière est devenue singulièrement critique. On en peut voir la preuve dans ces appels au crédit et à l'emprunt qui se multiplient ou dans ces sollicitations de plus en plus nombreuses dont les caisses de secours et de prêts de nos corporations sont l'objet.

S'il est vrai, comme le déclare le Conseil d'Etat dans son rapport au Grand Conseil, que ses propositions auront pour effet de compenser l'augmentation de 3 % du coût de la vie enregistrée pour la période de douze mois arrêtée à fin septembre 1944, il convient de remarquer une fois de plus que l'indice officiel servant de base à l'ajustement des salaires n'embrasse pas toutes les dépenses d'un ménage et qu'il ne suffit pas de le compenser pour contre-balancer les effets du renchérissement. Il laisse notamment dans l'ombre les articles de ménage, les livres, les journaux, le blanchissage, la pharmacie, le médecin, le dentiste, les impôts dont le poids n'a d'égal que la variété, et j'en passe. Je m'en voudrais cependant d'omettre — Figaro-ci, Figaro-là —, le coiffeur, à cause des permanentes.

J.-Ed. M.

JURA

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Cours de M. Willy Monnier, suite

Il m'a paru intéressant de feuilleter le livre blanc présenté au parlement britannique par le président du Board of Education qui est, comme on le sait, le rapport sur la reconstruction éducative anglaise d'après-guerre. Il a été publié, en français, par les soins du B.I.E. et il a donné naissance à un projet de loi des plus avancés et des plus libéraux qui soient. J'y ai glané les quelques précisions qui vont suivre et qui sont en rapport direct avec la conférence de M. Monnier. Je les livre, ici, sans grand ordre, et sans commentaires pour ne pas insister plus qu'il ne se doit sur la question :

Un désir général, n'émanant pas seulement des milieux ecclésiastiques, se manifeste de faire à l'éducation religieuse une place mieux marquée dans la vie et dans les activités des écoles, en vue de ranimer les valeurs spirituelles et personnelles de la société et de la tradition nationale du pays. L'Eglise, la famille, la communauté locale et le maître ont tous leur rôle à jouer dans l'instruction religieuse de la jeunesse.

Afin d'accorder à l'éducation religieuse la place essentielle qui lui revient, les mesures seront prises pour que dans toutes les écoles primaires et secondaires la journée scolaire commence par un acte d'adoration en commun.

A cet égard, la liberté de conscience, depuis longtemps établie, restera intacte, et les parents qui le préfèrent seront libres de soustraire leur enfant à toute pratique ou instruction religieuse.

La valeur de l'enseignement religieux dépendra des maîtres qui en seront chargés (c'est moi qui souligne)... Mais il ne sera nullement question de forcer les maîtres qui ne le désirent pas à donner un enseignement religieux et, à moins de postuler un emploi dans une école aidée (aided school) ou en qualité de maître réservé (reserved teacher), les opinions religieuses d'un candidat à une place dans l'enseignement ne doivent pas porter préjudice à sa nomination et aucun maître ne sera obligé de donner l'enseignement religieux, ou puni parce qu'il ne le donne pas.

(A suivre)

Ad. Perrod.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA PRATIQUE DU BLOCKUNTERRICHT

Rappel

1. Avec de grands élèves, le principe de la concentration trouve une application différente de celle des centres d'intérêt du degré moyen.

2. La concentration est recherchée au sein de chaque discipline : les différentes leçons d'une « branche » sont groupées autour d'une idée générale ou idée-pivot ; plus exactement la succession des leçons tend à faire saisir inductivement une notion, sous-jacente en chacune d'elles.¹

3. Grâce à certaines dispositions matérielles², cette concentration est réalisée plus complètement à Rorschach. Chaque branche, centrée sur une idée fondamentale, s'articule avec les autres pour former un « bloc » de connaissances, dont le point de départ commun est dans une activité manuelle : jardin, atelier, etc.

Un exemple

Prenons le « bloc » du *Jardin scolaire*. Des connaissances en *Science naturelle* y trouvaient leur source. Comment procéder ? Choisir les sujets : « La plante et ses fonctions » ou « Alimentation de la plante » ? — Ce sont des thèmes d'étude trop généraux puisqu'ils comprennent la majorité des problèmes biologiques. Si intuitifs que soient nos procédés d'enseignement, ces sujets trop complexes et bien vite trop abstraits nous obligent à la superficialité et à la récitation de formules livresques. L'enfant « aura vu » des expériences, et surtout il « aura entendu parler » de chlorophylle, de sève brute, de poils absorbants. Est-ce là méthode propre à « développer l'esprit d'observation » ? N'aura-t-elle pas obligé l'attention à se disperser sur de multiples problèmes ? Les idées générales qu'elle a pour but de susciter, ne les aura-t-elle pas plutôt énumérées ? — Cherchons plutôt à mettre en évidence un seul fait, à première vue élémentaire, une seule idée générale, et amenons intuitivement les élèves à la saisir au cours des dix semaines d'un trimestre scolaire, pendant le temps que nous pouvons consacrer aux sciences. Tenez ce fait « évident » :

L'eau est un dissolvant

Voici la suite des leçons de choses centrées sur cet objectif :

1. La graine absorbe l'eau
2. Structure des graines
3. Expériences sur la germination
4. L'eau : une nécessité vitale pour toutes les plantes

¹ Aussi longtemps que, dans le choix de la matière, nous restons dans un certain entraînement des sujets — „eine Versuchreihe“ — un des éléments d'étude l'explique par un autre, ce qu'allège extrêmement le travail scolaire. (Stieger)

² Entre autres : l'attribution de jardins et d'ateliers scolaires aux „Abschlussklassen“.

5. L'eau : solution de matières nutritives
6. Sels nutritifs
7. Composants du sol. — Espèces de terrains
8. Le problème du ravitaillement en eau
9. Absorption et circulation de l'eau
10. Moyens de protection contre l'excès d'évaporation.

Cette énumération montre que concentrer ne signifie pas étriquer : l'horizon s'étend autour de la notion-pivot qui se précise peu à peu.

On peut objecter qu'au cours de deux ou trois trimestres d'été analogues, de nombreux sujets n'auront pas été « vus ». Eh ! non : la « façade » ne sera pas complète, mais les quelques murs établis seront plus solidement fondés. Des « trous », l'enseignement non concentré en connaît autant (= tous les chapitres traités hâtivement), mais il les recouvre d'étiquettes.

Autre objection — opposée à la précédente : les sujets hebdomadaires sont trop riches parfois pour une seule semaine. A quoi M. Stieger répond qu'il n'est pas indispensable d'en avoir épuisé la liste.

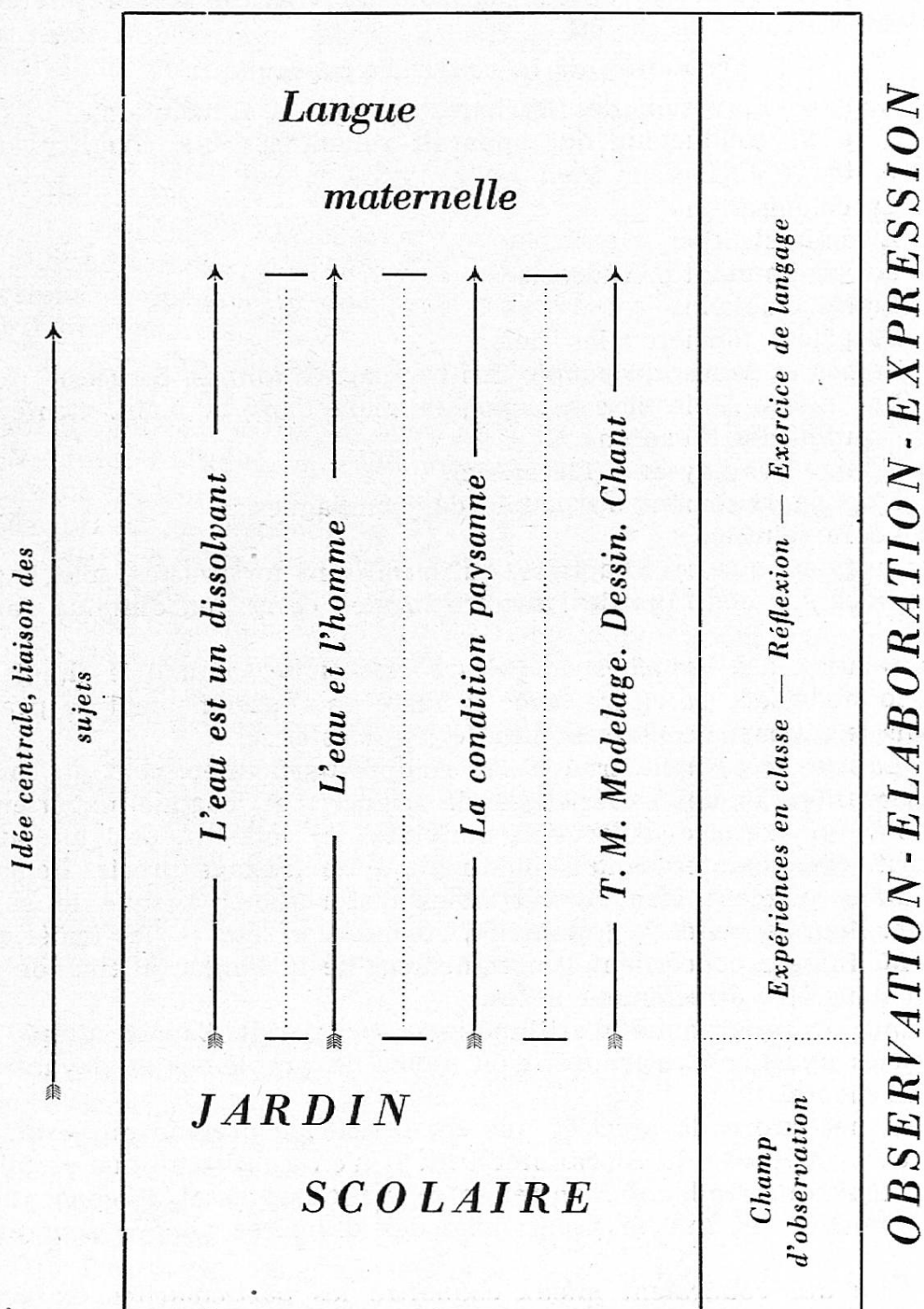
Autre remarque : On ne cherche pas une liaison superficielle entre les sujets. Le passage de la 7^e à la 8^e puis à la 9^e semaine est typique à cet égard : de la géologie élémentaire (7^e) on passe à un problème de géographie économique (8^e) puis à de la biologie. Cela paraît illogique ; aux degrés supérieurs de l'enseignement cela se traiterait en trois cours parallèles ; mais nous sommes à l'école primaire, cherchant à créer une association d'idées autour d'un sujet. Ce qui est utile psychologiquement est juste pédagogiquement.

Enfin répétons — c'est essentiel — que cet arrangement des éléments du plan d'études n'aurait que peu d'effet s'il n'était accompagné d'un travail personnel de l'élève, selon les principes de l'école active et dans la suite : observation — élaboration — expression.

Géographie. Concentration n'implique pas suppression des branches. L'essentiel est qu'elles s'articulent l'une sur l'autre aussi naturellement que possible. Là encore, l'activité manuelle sert de base, de lien naturel entre les disciplines. Voyez les sujets :

1. Climat de jardin scolaire
2. Rôle de l'eau (Bodensee : bassin de compensation et de décan-tation)
3. Terre et mer
4. Le Rheintal st-gallois
5. Vallée du Rhin. Pays-Bas
6. Le désert
7. Une oasis (Egypte)
8. Contrées polaires
9. La Forêt vierge
10. Pays méditerranéens.

*Le passage de l'une à l'autre
branche a lieu occasionnellement*



*Du travail manuel
au travail intellectuel*

*Méthode
dans une
„Versuchsreihe“*

Parti naturellement du centre d'activité — et d'intérêt — manuel, on est amené à des sujets gravitant autour de la notion-pivot :

L'eau et l'homme : habitat, communications

Histoire. Le petit travailleur agricole du « jardin scolaire » étudie en histoire au cours de cet été :

l'évolution de la condition paysanne

(depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la Révolution).

C'est le fil conducteur qui apparaît reliant les dix chapitres qui ont pour titres :

1. La colonisation
2. L'administration.
3. La communauté villageoise.
4. Landsgemeinde.
5. Propriété foncière ; les fiefs.
6. Peines et soucis du peuple des campagnes (dîmes, corvées).
7. Les villes. Ville et campagne, la main dans la main. Confédération des 8 cantons.
8. Guerre des paysans (13^e siècle).
9. L'appauvrissement du peuple des campagnes.
10. La Révolution.

Remarquons que ces chapitres, qui paraissent fort vastes, sont basés presque tous sur des faits de l'histoire locale ; ce qui en diminue l'ampleur.

La relation des *branches de culture esthétique*, comme le chant, le dessin, le modelage, l'écriture, avec le reste de l'enseignement se pratique dans la plupart des classes ; inutile d'y insister ici.

La *Langue maternelle* trouve son compte particulièrement au cours des observations et des expériences de sciences. A chaque expérience correspond un exercice d'élocution individuel et collectif, oral toujours, puis écrit. Ces comptes rendus habituent à un langage précis. Remarquons qu'ils peuvent être de véritables dissertations lorsque le sujet s'y prête. Pour le reste — grammaire, composition, etc. — les expériences de M. Stieger concernant l'enseignement de la langue allemande ne peuvent nous être directement utiles.

Quant au programme d'arithmétique, on paraît l'avoir allégé de nombreuses questions abstraites, d'où moins de problèmes et davantage de calcul mental.

Il est nécessaire de préciser que cet article ne prétend pas être un exposé de la méthode du Blockunterricht. Il n'en a présenté que certains aspects, ceux qui semblent montrer le mieux qu'un essai de concentration est possible et que le programme des dernières années peut être allégé.

A ceux qui voudraient mieux connaître les particularités du beau travail de Rorschach et en tirer parti, il faut souhaiter que les cours normaux de la S. S. T. M. et R. S. leur offrent l'occasion d'un contact avec le maître entraînant qu'est M. Stieger, contact précédé de la lecture de l'ouvrage déjà signalé.

A. B.

L'HOMME, L'ENFANT, CET INCONNU ! (suite)

Liberté ! Quel beau thème à exploiter pour un orateur en vogue ou un écrivain de talent.

Serait-il vrai, comme l'écrit un chroniqueur malicieux, qu'à regarder les choses de près, « on se découvre ligoté comme un salamis ? Est-il un seul d'entre nous qui réalise le nombre de gestes, d'actes, de mots, d'attitudes voire d'opinions qui lui est interdit par la loi ? Ajoutez à cela toutes les règles de la bienséance, du savoir-vivre et du maintien, auxquels nous obéissons.

On voudrait alors s'étirer, revoir neuf en faisant un retour sur soi. Impossible.

Le train dans lequel nous roulons n'a pas de marche arrière.

Nous sommes, dès l'école, bouffis des opinions d'autrui et nous ne cessons de mâcher ce que seuls d'autres ont digéré. » (« Feuille d'Avis de Lausanne ».)

Et que dire de ceux qui sont enrégimentés dans un parti politique, celui-ci étant censé n'obéir qu'à des principes et mettre au premier plan les intérêts du pays, alors qu'il ne s'agit, le plus souvent, que de faire front à l'adversaire du moment qui n'est pas forcément l'adversaire de toujours. Volte-face, selon les circonstances. Malheur à qui veut faire preuve d'indépendance.

Liberté ! Alors que nous faisons partie d'une collectivité et que notre liberté finit où commence la liberté des autres.

Liberté ! Certain chapelain de nos écoles écrivait, dans un rapport de fin d'année : « Lorsque j'entre dans une classe, je me fais l'effet du dompteur entrant dans la cage aux lions ».

Liberté ! Demandez aux dirigeants des grandes Colonies de Vacances ce qu'il en coûte de confier la direction, la surveillance d'enfants parmi lesquels des enfants déficients, indisciplinés, à des novices — et ce faute de mieux — et non à des maîtres expérimentés.

Liberté ! Mot qui prend son véritable sens, qui surgit en pleine lumière pour les millions d'êtres humains réduits par la guerre la plus honteuse qui soit, à l'esclavage et qui voient luire à nouveau, dans tout son éclat, le beau soleil de Dieu.

* * *

Mais l'enfant ! Qu'est-ce ?

Que savons-nous de lui, des hérédités qu'il porte en lui, de l'ambiance dans laquelle il vit !

Et qu'est-ce l'homme ?

Il y a de fort braves gens et aussi de franches canailles.

L'homme a reçu en partage la raison et les passions et il est parfois difficile de prendre position.

Le Dr Carrel, dans son fameux livre : *L'homme, cet inconnu*, ne propose-t-il pas aux gouvernements, à ceux qui détiennent la force, de se livrer à la sélection de la race humaine — tout comme font les abeilles dans leur ruche — et d'envoyer par-dessus bord tout ce qui n'a pas le nez droit ou le raisonnement conforme.

Mais les grands de ce monde n'ont pas attendu le Dr Carrel pour expérimenter ses théories. En petit, vis-à-vis de notre prochain, nous nous livrons à cette œuvre de sélection ; nous classons en purs et impurs ceux que nous approchons.

* * *

En fait, l'enfant est, avant tout, le produit de son milieu familial et le corps social tout entier n'est qu'un assemblage de cellules familiales.

Or, la famille d'aujourd'hui ne remplit pas la mission qui est la sienne, trop d'exigences mondaines venant se mettre au travers de la dite mission. Comme le dit fort justement R. Dottrens (*Vie protestante*, 27 août 1943), il faudrait que l'enfant puisse, à la maison, se livrer à la concentration qui lui est nécessaire, préparer ses devoirs dans le silence et la méditation, alors que la radio hurle à pleine voix, qu'il prend part ou qu'il est présent à des conversations, à des discussions qui ne sont pas de son âge et mettent en éveil ses mauvais penchants.

Il y a d'autre part la culture physique, les sports auxquels il se donne tout entier.

Difficile, dans ces conditions, d'établir la liaison entre l'école et la maison.

Mais accuser l'école des déficits constatés, c'est faire œuvre mauvaise. Dans tout cela, il y a bluff ! ou tout au moins manque de contact avec la réalité.

Charles Mégard.

EDUCATION NATIONALE

Centre d'intérêt :

La loi fédérale sur la concurrence déloyale.

1. *Civisme*

But : élaboration d'une loi fédérale avec usage du referendum.

Documentation : loi fédérale sur la concurrence déloyale (greffe municipal). — Arrêté fédéral sur la votation populaire (id.). — Bulletin sténographique de l'Assemblée fédérale (Chancellerie fédérale, ou auprès d'un député aux Chambres). — Procès-verbal des « divergences » (id.). — Affiches de propagande (Société générale d'affichage). — Prospectus de propagande (dans toutes les boîtes aux lettres). — Résultats du referendum (les journaux).

Mise en train : par les affiches de propagande, qui citent des cas de concurrence déloyale : « Ci-inclus, les plans copiés la nuit chez... J'attends la réponse promise. — A vendre pure laine artificielle. — Prix avilis : grâce à notre main-d'œuvre bon marché, nous défions toute concurrence... aux dépens des ouvriers. — Reçu... pot de vin pour... »

Les étapes de l'élaboration de la loi : M. le conseiller fédéral Stampfli consulte une commission extra-parlementaire de spécialistes, soit entre autres MM. Bolla, juge au Tribunal fédéral, Herold, de l'Union

suisse du commerce et industrie, Huber, de l'Union suisse des sociétés de consommation... Approbation du projet par le collège des conseillers fédéraux (solidaires)... Discussion du projet par les Chambres successivement, aux Etats le 30 mars 1943, au National le 9 juin ; une modification apportée par le National approuvée ensuite par une nouvelle discussion des Etats (procès-verbal)... Vote final : 16 oui contre 6 non aux Etats (absents ?), 123 oui contre 5 non (id. ?).

Avantages de notre système bicaméral : Deux avis valent mieux qu'un... Au National, Berne, Zurich, Vaud, St-Gall et Argovie disposent de 105 voix sur 194, soit la majorité, aux Etats ils n'ont que 10 voix... Le Conseil national est plus « jeune » (52 ans en moyenne), donc... ; les conseillers aux Etats sont plus âgés (56 ans), donc...

Le referendum : lancé par le groupement zurichois « Voie libre aux jeunes », qui recueille 31 206 signatures valables... Raisons des opposants... Arrêté du Conseil fédéral... « considérant qu'une demande de referendum appuyée par plus de 30 000 signatures... la loi sera soumise à la votation du peuple ». Votation des 27 et 28 octobre : 324 836 oui, 304 871 non... Le referendum, une des plus belles conquêtes de notre démocratie, que la Suisse est seule au monde à posséder, et qui lui permet toutes les réformes par voie légale...

2. Economie nationale

But : nécessité d'une production de qualité par la concurrence « loyale », en particulier dans l'industrie de l'horlogerie.

Documentation : auprès des Fabriques de montres Longines (Saint-Imier), Oméga (Bienne), Zénith (Le Locle), etc. — Office suisse d'expansion commerciale (Lausanne). — Chambre suisse de l'horlogerie (La Chaux-de-Fonds). — Département fédéral de l'économie publique (section industrie horlogère). — Annuaire statistique de la Suisse (Bureau fédéral de statistique). — Géographie économique de la Suisse (Meylan, ou Jaccard).

Transition : La nouvelle loi sera naturellement sans effet contre la concurrence déloyale de l'étranger, comme celle que nous fit avant la guerre l'horlogerie japonaise qui, grâce à des salaires dérisoires, arrivait à jeter sur notre marché des montres à 34 francs le kg. ! Par contre, elle sera sans doute un stimulant pour la concurrence que se font loyalement nos fabriques d'horlogerie suisses.

Pourquoi l'industrie de l'horlogerie convient particulièrement à la Suisse : La Suisse n'a pas de matières premières, et l'industrie horlogère en demande peu. — La Suisse n'a pas d'accès à la mer, et il lui faut compenser l'augmentation du prix de revient due au transport en fabriquant si possible des produits de grande valeur sous un petit volume. — Le Jura nourrit mal son agriculteur, qui a trouvé dans l'horlogerie une profession accessoire (dans les débuts de l'horlogerie), le Jurassien est d'ailleurs de nature patiente et il est ingénieux. — Les Jurassiens ont « ça dans le sang », depuis Daniel Jean-Richard.

Si l'horlogerie suisse peut difficilement concurrencer l'horlogerie étrangère quant au prix de revient, elle parvient à lui damer le pion quant à la qualité : comment cela ?... Pas d'à peu près (Oméga : « Les fautes de fabrication imputables à l'ouvrier sont sanctionnées de la façon suivante : les pièces reconnues mal faites au visitage sont renvoyées à l'ouvrier qui doit les refaire sans que son travail lui soit payé à nouveau. » — « Un ouvrier qui ne donne pas satisfaction peut être renvoyé sans autre, moyennant débite de 15 jours. ») — Perfectionnement de l'outillage (vis si petites qu'on en peut loger 50 000 dans un dé ; pivots d'axes de 1/10 mm. d'épaisseur, spirals de 6/100 mm., pièces délicates de 1/1000 mm., soit 1/50 de l'épaisseur d'un cheveu).

La précision de la montre suisse : chronomètres au 5e, au 10e, au 100e de seconde ; l'université de Zurich possède un appareil scientifique capable de noter les réactions nerveuses au 1/1000e de seconde. — Compteurs Oméga choisis en exclusivité pour le chronométrage des jeux olympiques de Los Angelès en 1932 et de Berlin en 1936 ; détiennent le record mondial de précision depuis 1933, record homologué à l'observatoire de Teddington en Angleterre.

Le livre d'or de l'horlogerie suisse : chronomètres Longines utilisés par l'explorateur Byrd au Pôle sud en 1928, par l'aviateur Mittelholzer dans son raid Suisse-Perse en 1926, par Nobile au cours de son raid au Pôle nord en 1928. — Lindbergh inventa une montre d'angle exécutée par la maison Longines. — D'Amundsen : « J'ai le plaisir de vous annoncer que mon frère Roald est très content de la montre Zénith que vous lui avez fournie, et il voudrait savoir le prix pour 20 pareilles, qu'il prendrait avec lui au Pôle nord. » — Le 8 novembre 1909 un voleur dévalise le magasin Schreiner à Rotterdam ; il y vole 200 montres en or et 4 Zénith agate ; traqué, il jette le tout dans un canal où on le découvre 13 mois après : les 4 Zénith, remontées, marchèrent aussitôt très bien. — De Camille Flammarion : « C'est avec un véritable plaisir scientifique que j'ai pris connaissance de cette nouvelle montre (Zénith), digne de l'attention de tous les astronomes... ; le chronomètre atteint aujourd'hui la perfection de l'astronomie. »

Un bon ouvrier est un bon Suisse : bien travailler c'est bien servir son pays (un Suisse sur 5 vit de l'exportation), le bon ouvrier a le droit d'avoir l'orgueil de son métier. Mais il faut redoubler de conscience professionnelle ; de la direction des Ateliers Sécheron : « La jeunesse doit être préparée afin de pouvoir, par sa conscience au travail, contribuer à cette renommée des produits suisses de qualité. »

Comment préparer la jeunesse scolaire à cette conscience professionnelle ? Tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait. — Soins apportés à l'écriture, par exemple (de la direction d'Oméga : « Nous attribuons de plus en plus une très grande importance à l'éducation que l'école peut donner à la jeunesse, dans l'application aux travaux scolaires. ») Ponctualité (d'Oméga : « Les arrivées tardives sont sanctionnées d'une amende minime (20 à 30 cts) dont le montant est versé à la caisse de secours pour le personnel. »)

Nos exportations d'horlogerie : en 1938, pour 241 millions de francs,

valeur de 17 millions de montres (95 % de la production). — 875 fabriques, 40 000 personnes occupées. — Pays d'exportation : (dans l'ordre d'importance des exportations, en 1939) : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Asie, Amérique du Sud, Italie, Allemagne, France, Afrique, Suède, Australie, Pologne, Canada, Belgique, Pays-Bas, Norvège, Danemark, Finlande, Autriche... Acheminement : avant la guerre actuelle un colis de montres pour Lisbonne passait par Hambourg, puis par mer ; aujourd'hui via France-Espagne ; port d'embarquement pour New-York : Le Havre ; pour l'Amérique du Sud : Bordeaux ; pendant le blocus de la Méditerranée, un colis pour l'Egypte partait de Gênes pour New-York, New-York - Le Cap - Océan Indien - Mer Rouge - Suez ! — Calcul des distances d'après l'échelle de la carte et de la vitesse des bateaux d'après les données du livre de géographie degré sup., édit. 1936, p. 73.

Pays fournisseurs de matières premières : laiton et acier : Allemagne (en temps normal), acier : Suède et Angleterre. — Les matières premières entrent pour le 7 % dans la valeur d'une montre (non en or).

3. Histoire

But : revue de notre période héroïque (reconnaissance envers nos aïeux.)

Documentation : Histoire de la Suisse (Grandjean et Jeanrenaud). — Histoire de la Suisse (W. Martin). — Histoire de la Confédération suisse (Daguet). — St-Jacques sur la Birse (plaquette pour le 500e anniversaire, Bâle). — St-Jacques sur la Birse (article Jeanrenaud, *Educateur* du 28.10.44). — Morgarten (Jeune citoyen, 1941). — Sempach (fascicule édité par la maison Ingold, Herzogenbuchsee).

Transition : La nouvelle loi sur la concurrence déloyale protège l'ouvrier horloger (entre autres) contre les mauvais patrons : c'est probablement ce qui a fait pencher la balance du côté de l'acceptation. L'Autriche, l'Allemagne, la France ont aussi une loi semblable, qui donne plus ou moins satisfaction, mais sur laquelle le peuple n'a pas eu à se prononcer. Privilège de notre droit de referendum, et de nos autres droits politiques. Reconnaissance envers ceux qui ont forgé ces libertés et conservé notre indépendance, dans nos guerres contre l'Autriche, l'Allemagne, les armées françaises. Appel de nos morts...

Guerres contre l'Autriche : évocation de Morgarten, Sempach, Naefels. — Leçons : le nombre n'est pas tout, les forces morales comptent « pour les $\frac{3}{4}$ dans la valeur d'une troupe » ; appui de la montagne à Morgarten et Naefels : comparaison avec notre « réduit national », avec les événements actuels et récents dans les terrains coupés d'Italie, de Grèce, de Yougoslavie, des Vosges, de Hollande...

Guerres contre l'Allemagne : guerres de Souabe, évocation des actes d'héroïsme collectifs et individuels ; indépendance de fait à la paix de Bâle. — Admission de Bâle : verrou... ; de Schaffhouse : tête de pont...

Saint-Jacques et Marignan : « glorieuses défaites », qui nous valent l'amitié de nos adversaires, et la conservation de notre indépendance. Evocation des actes d'héroïsme (Daguet). La magnifique prière des Suis-

ses de Marignan : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, nous trouverons ici notre cimetière aujourd'hui. Mais loin que cette pensée trouble votre courage, n'ayez devant les yeux que l'honneur et le devoir. » Conséquences : amitié de la France, accords commerciaux...

Conclusion : C'est à ces centaines, à ces milliers de morts que nous devons le privilège d'être restés Suisses, et de jouir de libertés que la plupart des autres pays ne possèdent pas au même degré. Sachons nous en souvenir.

M. Chantrens.

MISE AU POINT (conte Ecoffey-Mermoud)

A notre grand regret, de nombreuses erreurs se sont glissées dans les deux chœurs, composés pour ce conte par Robert Mermoud. Celui-ci prie le lecteur de bien vouloir rectifier comme suit les plus grossières :

a) Marche des soldats de carton.

1. Ligne 3, ms. 2, 2e temps, 3e voix : *ré, ré*, et non : do, do.
2. Ligne 4, ms. 4, 2e temps, 1re voix : *la*, et non do.

b) Petit Jésus, tout nu.

1. Ligne 1, ms. 3, rythme , comme plus loin, ligne. 2.
2. Ligne 1, ms. 5, 1er temps, *mi* et non *fa* à la 2me voix.
3. Ligne 4, *fa bécarre*, et non blanche-noire pointée !! De même ligne 5.
4. Ligne 5, ms. 3, 1er temps, *sol*, et non *la*.

c) *Nota* : la réalisation la plus pratique est celle-ci : faire chanter les deux chœurs par la classe entière derrière les acteurs, ou à côté de la scène.

... et du chant de Ad. Delisle.

Prière de rectifier, dans le NOËL à 3 voix de Ad. Delisle publié à la page 733 de l'Éducateur No 44, les erreurs d'impression suivantes :

Soprano : 2e ligne, sur *Jésus est*, 3 croches ; 3e ligne, sur *penche* : do dièze-ré. — Alto : 2e ligne, sur *vierge*, 2 noires ; sur *Jésus est*, 3 croches ; 3e ligne, dernière note, *fa* pointé. — Basse : 2e ligne : *penche sur*, ré, do, si noires ; sur *charmant*, la pointé. Enfin, 2e ligne, 4e strophe, pas de *nt* à chante !

Skis et accessoires
Manteaux de pluie
Manteaux d'hiver
Costumes training depuis 22.50

La meilleure adresse :



BON

pour un rabais spécial sur tous
les achats chez

B O R N E T S . A .

Electricité Eau Gaz

GENÈVE RUE DE RIVE TÉL. 502 50

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

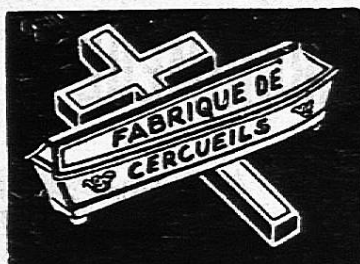
Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S.P.V. de la S.V.S.M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants ! N'attendez pas !**

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES - LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.

24



RUE CENTRALE 2
TÉLÉPHONE 2.38.68

App. : 2.38.69
2.38.07

Fourrures Benjamin

13, Rue Haldimand, Lausanne

Fourrures de qualité
Prix reconnus avantageux
Modèles exclusifs

*Benjamin,
un des plus gros
importateurs
de pelleterie
d'outre-mer.*



LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnard et Cie S.A.

nouveautés
Lausanne



ARCHIMÈDE

Cet illustre géomètre de l'antiquité est né à Syracuse en 287 avant J.-C. Il participa pendant deux ans à la défense de sa ville natale au moyen d'appareils et machines de son invention. Il fut tué lors de la prise de la Cité par les Romains.

Archimède détermina le principe de l'équilibre des forces et contribua ainsi au développement du problème si important de la mécanique.

Il annonça le principe qui porte son nom : «Tout corps plongé dans un fluide perd une partie de son poids égale au poids du volume fluide qu'il déplace». L'application de ce principe est aujourd'hui réalisée dans les domaines les plus divers.

Archimède contribua pour une grande part au développement de la géométrie et des mathématiques. C'est lui notamment qui détermina la manière de calculer la circonférence du cercle.

ARTHUR UTZ / ATELIERS POUR LA CONSTRUCTION D'APPAREILS DE PHYSIQUE

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse : Fr. 9.— ; Etranger : Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

VOYEZ NOS COLLECTIONS
QUI PASSENT POUR ÊTRE
DES PLUS SÉDUISANTES

LA MAISON DE CONFIANCE

Canton

MAITRE-FOURREUR

LAUSANNE

20, RUE DE BOURG

PAPETERIE DE ST-LAURENT

21 Rue St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 3.71.75

164

LAUSANNE

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 b

Un titre de la liste bibliographique
annexée à ce bulletin
vous a-t-il intéressé ?

Donnez alors un coup de téléphone à l'une des

Librairies Naville & Cie

GENÈVE

Rue Lévrier 5-7 26478
Passage des Lions 44457
Place du Lac I 40684

LAUSANNE

Av. de Montchoisi 17 24240

MORGES

Grand'Rue 79 72462

qui se chargeront de vous le procurer

151

même maison : BIENNE, LIBRAIRIE CENTRALE, 42 rue Centrale, 22241